



ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE LA TERRE



Formations à la Sécurité

Nom et Prénom du doctorant :

Année de première inscription :

Par décision du Comité Hygiène et Sécurité de juin 2006, les doctorants en thèse à l'IPGP doivent suivre des formations à la sécurité durant la première année de thèse (1, 2).

3 à 4 formations :

- Formation aux Risques Incendie (formation théorique et pratique)
- Formation aux Risques Electriques
- Formation aux Premiers Secours (Médecine de prévention)
- Formations obligatoires spécifiques à l'Équipe ou au sujet de thèse de l'étudiant (Risques chimiques, Risques laser...)

À remplir :

.....

.....

Validation :

Responsable sécurité de l'Équipe de Recherche attestant que les formations ont été suivies.

NOM, Prénom

Signature

Comment définir la liste des formations à suivre.

Prendre contact avec le/la responsable sécurité ACOMO « Agent chargé de mise en œuvre des questions d'hygiène et sécurité » ou le responsable de votre équipe.

C'est l'ACMO « Agent chargé de mise en œuvre des questions d'hygiène et sécurité » qui définira la liste exacte des formations que vous devez suivre.

Où trouver les informations sur les formations.

C'est le responsable sécurité qui est votre interlocuteur.

Validation.

C'est le/la responsable sécurité qui atteste par sa signature que les formations ont été suivies.

Préparation de la soutenance de thèse.

Ce document signé sera nécessaire pour votre soutenance. Il pourra être déposé lors de l'inscription en deuxième année si toutes les formations ont été effectuées.

Il sera alors joint à votre dossier à l'École Doctorale.

(1) le dispositif est maintenant totalement en place, 3 à 4 formations sont obligatoires.

(2) Tous les doctorants en thèse dans une équipe de l'IPGP doivent suivre ces formations, même s'ils dépendent d'une autre école doctorale.